

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEBOEUF

Convocation et affichage le 1^{er} mars 2024

19 membres présents

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : CARON Laetitia (pouvoir à A. MONCEL), CATHERINE-BONNICI Julie (pouvoir donné à M. WIEL), DUCREUX Florence (pouvoir donné à H. TEISSIER), GIROD Emmanuelle (pouvoir R. MARECHAL), HARNAL Maryline (pouvoir donné à JP CORDENOD), MEUROU Frank (pouvoir donné à F. CHABERT), PUVILLAND Christophe (pouvoir donné à JL REVEL).

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'est pas obligatoire pour la commune de Val-Revermont. En effet, le DOB est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus. Pour autant, cela fait de nombreuses années qu'il est présenté en amont du vote du budget.

Le DOB est une première étape du cycle budgétaire annuel. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, et d'examiner les orientations budgétaires de l'exercice.

Le budget a été construit à partir de résultats provisoires, les comptes n'ont pas encore été totalement vérifiés, la Trésorerie n'ayant pas encore donné ses chiffres définitifs.

Dans un contexte budgétaire contraint, nous présentons un budget 2024 prudent, mais avec malgré tout des capacités d'investissement qui nous permettent de mener à bien les opérations en cours et de prévoir la réhabilitation de la salle des fêtes de Treffort, échelonnée sur 2 exercices.

L'année 2023 se clôture en fonctionnement avec une progression des dépenses due notamment à l'augmentation des charges énergétiques (combustible) et des charges de personnel (revalorisation de salaires, arrêts de travail compensés en partie par des recrutements). De ce fait, le résultat 2023 est moindre que celui de l'année précédente.

Le budget 2024 est construit sans augmentation des taxes communales, mais le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une augmentation forfaitaire de 3,9 % de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon. Cela impacte favorablement nos recettes de fonctionnement pour 2024.

En ce qui concerne les investissements, quelques nouvelles opérations ont été ajoutées, comme la voie douce intercommunale, le forage à proximité de la salle des sports, les panneaux d'affichage touristiques, le city stade de Treffort (réhabilitation du sol) et celui de Cuisiat (entretien).

Les demandes de subventions seront étudiées lors de cette séance.

M. LEBOEUF Jean-Luc, adjoint en charge des finances, prend la parole pour faire une analyse économique au niveau mondial, Européen et Français.

Il évoque ensuite la loi de finances 2024 et ses conséquences pour la commune.

La loi de finances 2024 :

Concours financiers de l'Etat :

Point sur les dotations : nous pouvons noter une revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une hausse de 320 millions d'euros en 2024 (+1,7 %), comme en 2023.

Des réflexions sont en cours pour une refonte de la DGF pour aboutir à un système plus juste, plus clair et plus prévisible.

Fiscalité :

Revalorisation des bases pour 2024 : + 3,9 %

Fiscalité du logement :

- Les communes ont la possibilité d'exonérer de la taxe sur le foncier bâti les logements achevés depuis plus de dix ans ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, ainsi que les constructions de logements neufs satisfaisant à certains critères de performance énergétique et environnementale.
- Prolongation des prêts à taux zéro pour l'acquisition et les travaux.

La commune :

Elle sera impactée par la hausse du coût de l'électricité, et du gaz (camping essentiellement).

Risque immobilier : on constate que les terrains mis en vente par la commune sur Cuisiat ne sont pas tous vendus.

Perspectives financières : prudence pour pouvoir maintenir les investissements.

Monsieur LEBOEUF Jean-Luc présente le compte administratif et apporte des précisions sur le fonctionnement du budget commune. Dans le tableau présenté, le résultat de 2022 indique des dépenses au chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 588 527,70 €. En 2023, le montant de ce même chapitre est nettement supérieur, 899 407,39 €. Premièrement, la commune a récupéré la compétence voirie, et en contrepartie Grand Bourg Agglomération (GBA) verse une attribution de compensation pour la voirie (AC). L'AC est versée sur le budget investissement et non en fonctionnement. Deuxièmement, les dépenses liées à l'éclairage public (SIEA) sont également imputées sur l'investissement et non pas sur le fonctionnement. Cette décision émane du préfet, il est théoriquement prévu qu'en 2024 cette imputation se fasse sur le fonctionnement.

L'ensemble des charges est maîtrisé.

M. JOLY Oliver s'interroge sur la ligne 002 en recette « Résultat de fonctionnement » pour un montant de 485 670,03 € en prévision.

M. LEBOEUF Jean-Luc répond qu'il s'agit du report de l'exercice antérieur.

Ensuite, M. LEBOEUF Jean-Luc présente le tableau des investissements.

Nouvelle opération intitulée « Place de Treffort » : les travaux prévus concernent l'installation d'une prise électrique pour recharge des véhicules électriques. Le but étant que le système devienne payant pour les utilisateurs.

M. MONCEL Alain s'interroge sur le chapitre 012 « charges de personnel ». Madame le Maire apporte les précisions qui avaient été demandées lors du précédent conseil municipal au sujet du coût du conseiller numérique. Prévision du coût agent à 33 000 € + 3 600 € de frais de déplacement, à l'année. A cette prévision, il faut déduire l'aide de l'Etat et la refacturation aux communes.

Pour rappel, de nouveaux services ont été mis en place : pour l'Agence Postale Communale (APC), une rétribution de la Poste est versée à la commune pour un montant de 13 680 € pour 2023 ; pour la Maison France Services (MFS), il n'y a pas de recette ; par contre, la mise en place du service carte d'identité/passeport est compensée en partie par une aide de l'état.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante les demandes de subventions effectuées par les associations. Elle fait état des dossiers reçus. A ce jour, vu les demandes reçues, Madame le Maire propose les subventions suivantes pour un total de 102 173,44 €.

Association	Demandes 2024	Objectifs
ADAPA	650,00 €	
ADMR Bresse Revermont	650,00 €	
Ain généalogie		
Amicale des Pompiers	1 500,00 €	Assurance Pompiers et Anciens pompiers
Amicale des Pompiers	1 000,00 €	Cross départemental 2024 des sapeurs pompiers
Amis TC et du musée du Revermont	2 000,00 €	Exposition pour la valorisation du patrimoine
Asso 98 Décibels (Mad fest)	4 500,00 €	Marché aux Décibels ou MAD Fest (4000 €) + marché nocturne (500 €)
Association jeunes sapeurs pompiers Coligny	300,00 €	si demande faite
association Mille Pattes		
Association modélisme		
Association Repas		
Banque alimentaire de l'Ain	1 000,00 €	Pas de montant pour aide alimentaire
Cantine scolaire (mise à dispo personnel)	23 311,44 €	
Cantine scolaire	10 000,00 €	selon le montant de la demande qui reste à faire
Cantine St Etienne du bois		
Centre canin		
Centre de Loisirs	21 000,00 €	
Comité de fleurissement	4 000,00 €	
Comité des fêtes	10 000,00 €	Feu d'artifice (6 500€) + course cycliste (2 000 €) + diverses animations (1 500 €)
Cous'ain association		
CUMA		
Cyclo cross		
Ecole cyclisme BOURG		
FESTI 01		
FSL	762,00 €	
Homme debout		
La maison du théâtre		
La miou	500,00 €	une demande de 500 € a été faite mais pas encore traitée
La voix des colporteurs-roue d'anes le Couac	1 000,00 €	Tournée des Colporteurs / Festival Voie des Colporteurs / chuchoteurs Parcours Permanent Voie des Colporteurs
Le Monnetay		
Mont chatel : fouilles	2 000,00 €	
Musicollines	9 000,00 €	
MUSIKAR	0,00 €	Participation cours de musique dont 4 élèves viennent de Val-Revermont mais les cours ne sont pas donnés sur la commune
Prévention routière		
PRF (Foot)		
Séniors de Val-revermont		
Sou des écoles		
Sport et nature en Revermont		
Triathlon Singletrack	4 000,00 €	+ 1000 € publicité
Voyages scolaires - classes vertes	5 000,00 €	100 € x 50 élèves
Total	102 173,44 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les demandes de subventions présentées dans le tableau ci-dessus.

Amortissement des subventions d'équipement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération du 21 mars 2006, le Conseil municipal a décidé d'amortir en un an, les subventions accordées aux particuliers (subventions toiture) et celles accordées aux organismes publics, sur le budget communal.

Cette délibération prévoit que toutes les écritures inscrites au compte 204 sont amortissables sur un an.

M. BISSON, Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP, nous a conseillé d'inscrire au compte 2041511 le montant de l'électrification rurale de Montmerle pour un montant de 117 700,00 €, amortissable sur 15 ans. A ce jour, aucune délibération n'a été prise pour permettre cet amortissement sur 15 ans. Il convient de délibérer sur la durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- Toutes les écritures passées au compte 204 seront amorties sur 15 ans.
- Sauf les écritures passées au compte 20422 (subvention d'équipement) :
 - dont le montant annuel est inférieur à 10 000,00 € seront amorties sur 1 an,
 - dont le montant annuel est supérieur ou égal à 10 000 € seront amorties sur 5 ans.

Transition écologique : subvention vélo et récupérateur d'eau de pluie

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 25 avril 2023, la commission environnement a proposé des aides aux habitants dans le but de soutenir les initiatives de ceux-ci en matière de transition écologique / énergétique.

Dans ce cadre, Madame le Maire présente 2 dossiers :

- Acquisition d'une cuve récupérateur d'eau de plus de 1000 L pour un montant de 160 € : subvention accordée de 48 €,
- Acquisition d'un vélo pour un montant de 485 € : subvention accordée de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement des subventions pour les deux habitants ayant sollicité une aide.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le bilan des aides versées jusqu'à ce jour, depuis avril 2023 :

	2023	2024	Total
Acquisition de vélos	600 € (6 dossiers)	400 € (4 dossiers)	1000 €
Récupérateurs eau pluie	582 € (8 dossiers)	48 € (1 dossier)	630 €
Diagnostic énergétique pour rénovation	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1182 €	448 €	1630 €

Renouvellement de l'organisation du temps scolaire – rentrée 2024

L'inspection académique de l'Ain nous informe que le type d'organisation de la semaine scolaire de la commune doit être renouvelée. Il convient de leur faire parvenir une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, sous la forme d'une délibération.

En accord avec la directrice de l'école, il est donc proposé de conserver l'organisation actuelle, c'est-à-dire l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Organisation sur 4 jours

Horaires : 8h45/12h et 13h30/16h15.

Ouverture de l'école 10 mn avant 8h45 et 13h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité sur la reconduction de l'organisation actuelle (soit 4 jours).

Tour des commissions

Aire de jeux pour enfants : l'installation des nouveaux jeux a été faite et la visite de conformité également. Lieux concernés : les Bourdonnières, Cuisiat, Pressiat et la Grange du Pin.

Gymnase : les derniers points critiques ont été levés. La chaudière et l'eau chaude fonctionnent. Les gradins ont été montés.

La visite de la commission de sécurité est fixée au 15 mars.

Lab itinérant d'Altec : les séances se sont très bien déroulées, dans la salle Lhomont de la mairie. Les activités proposées étaient gravures et découpes laser sur bois, impression 3 D, flochage sur tee-shirt.

Les enfants de la Treffortine étaient présents le vendredi 1^{er} mars, les objets réalisés sont conservés à la Treffortine.

Le samedi 2 mars au matin, il était proposé des ateliers parents/enfants ou grands-parents/enfants, avec la présence de 7 parents et 12 enfants. Le samedi après-midi était réservé aux seniors et tout public, 15 adultes étaient présents.

Manifestation appréciée de tous, sous l'égide de Grand Bourg Agglomération qui prend en charge la moitié de la prestation et la commune le reste (430 €).

Scolarité :

Projet Notre école, faisons-la ensemble (NEFLE) : lors de la visio-conférence du 6 mars, une présentation a été faite sur la débitumisation et végétalisation des cours d'école.

Exemple de chantier sur Bresse-Vallon (entre Etrez et Cras-sur-Reyssouze) : rénovation de 5 cours d'école, le coût s'élève à environ 230 € le m². Ce projet rassemble les enseignants, les Atsem, les services techniques, les élus. Une charte d'utilisation est mise en place afin d'impliquer les enfants dans l'entretien de ces espaces.

Commission environnement :

Plantation de haies le samedi 2 mars : 230 m le long de la RD3 (Route de St Etienne du Bois).

A l'automne : plantation de haies à proximité de l'Etang des Pilles.

Remembrement forestier : la Région est prête à soutenir financièrement la commune, sur les travaux de création de plateformes, de création des chemins. Subventions possibles jusqu'à 80 % entre la Région, le Département et l'Europe.
Les travaux sont programmés pour l'hiver 2024-2025.

Fin de procédure : l'enquête publique départementale se déroulera du 15 mars au 15 avril.
Prise de possession des parcelles au 1^{er} mai 2024. Réception des documents officiels de propriété au cours du 2^{ème} semestre 2024.

Repair'café : une première rencontre est prévue le samedi 13 avril à la Maison Rémond.

Modification de la collecte des déchets : afin de répondre à certaines spécificités liées à la topographie du village de Treffort, des containers collectifs sont mis en place dans certaines rues du village, les habitants concernés ont reçu un document d'information.

Commission tourisme : réflexion sur le compostage et le développement durable sur le site de la Grange du Pin.

Questions diverses

Rénovation de la salle des fêtes de Treffort : choix du cabinet de maîtrise d'œuvre : 11 dossiers de candidatures arrivés dans les délais et complets.

Une audition de 3 cabinets a été réalisée le 19 janvier : MEGARD architectes, BEL AIR Architecture et JACQUES GERBE et ASSOCIES.

Note : prix 40% et valeur technique : 60%

Le tableau suivant présente le bilan de l'analyse des offres :

N°	Candidat	VALEUR FINANCIERE	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	Classement Final
1	AC3 CROPIER	24,93 pt(s)	40,00 pt(s)	64,93 pt(s)	10
2	EFFICIENCE ARCHITECTURES	29,77 pt(s)	40,00 pt(s)	69,77 pt(s)	8
3	MEGARD ARCHITECTES	32,93 pt(s)	57,50 pt(s)	90,43 pt(s)	3
4	BEL AIR ARCHITECTURES	33,98 pt(s)	60,00 pt(s)	93,98 pt(s)	1
5	JACQUES GERBE & ASSOCIES - JGA	35,48 pt(s)	57,50 pt(s)	92,98 pt(s)	2
6	AD+	34,90 pt(s)	27,50 pt(s)	62,40 pt(s)	11
7	CARTALLIER ARCHITECTES	40,00 pt(s)	36,25 pt(s)	76,25 pt(s)	5
8	SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE	35,72 pt(s)	36,25 pt(s)	71,97 pt(s)	6
9	TOULOTTE*RUDY/	38,71 pt(s)	26,25 pt(s)	64,96 pt(s)	9
10	MAGNIEN/GREGOIRE JEAN-LOUIS	34,17 pt(s)	36,25 pt(s)	70,42 pt(s)	7
11	ARCHIBULLE	38,36 pt(s)	48,75 pt(s)	87,11 pt(s)	4

Le cabinet Bel'Air Architecture a été retenu pour un montant de 125 300 € HT. Cette opération est d'un montant de 1,2 M€ (coût travaux), et d'une durée d'un an.

Zone d'accélération des énergies renouvelables : loi APER du 10 mars 2023. Présentation d'un diaporama expliquant la démarche que chaque commune devra réaliser afin de déterminer sur son territoire des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

Proposition de GDS 01 (groupement de défense sanitaire) : convention pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique. L'apiculteur Philippe Saiz, qui dépose ses ruches dans la commune, accepte d'être référent pour Val-Revermont, avec Madame le Maire.

Prochain Conseil Municipal : mardi 2 avril à 20h (vote du budget)

La séance est levée à 23h15

**Le Maire,
Monique WIEL**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LEBOEUF**

